



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE
DE
ASPACH-LE-BAS
68700



SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SEANCE DU 02 avril 2026

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Nicolas WENTZ, Maire, a pris les décisions suivantes :

Décisions principales

Approbation du PV du 21.03.2026 : adopté à l'unanimité.

Délégations au Maire : le Conseil accorde au Maire les délégations prévues par le CGCT pour la gestion courante de la commune.

Indemnités des adjoints : fixées à 21,38 % de l'indice brut 1027, soit 878,83 € bruts mensuels.

Constitution de la Commission d'appel d'offres :

Titulaires : M. WALCZAK, M. WISS, M. SCHITTLY

Suppléants : Mme GUIDAT, Mme FLESCHE, M. LEBRUN

Commission communale des impôts directs (CCID) :

Proposition d'une liste de contribuables transmise à l'administration fiscale.

Commissions communales :

Mise en place des différentes commissions municipales (finances, urbanisme, forêt, voirie, etc.).

Délégués aux syndicats et associations :

Désignation des représentants de la commune au sein des différents syndicats intercommunaux.

Correspondant défense : M. Martial GEORGEL est désigné.

Convention ENEDIS :

Approbation d'une convention pour l'implantation d'un poste de transformation électrique dans le lieu-dit « Keuzplan » et autorisation donnée au Maire pour signature.

Adhésion à ALCOME :

Approbation de l'adhésion à l'éco-organisme pour la réduction des déchets de mégots, avec gestion confiée au Syndicat Mixte de Thann-Cernay.

Points divers

Questions des riverains : Les élus sont invités à orienter les demandes vers la mairie afin d'assurer un suivi adapté.

Réunion publique : Principe accepté, organisation prévue ultérieurement.

Oschterputz : Le nettoyage de printemps aura lieu le **18 avril 2026 de 9h à 11h**.

Affiché en mairie le : **10.04.2026**

Le Maire,
Nicolas WENTZ



ADRESSE POSTALE : MAIRIE-19, rue de THANN-68700

Téléphone 03.89.48.70.16 Télécopie 03.89.83.10.45

E-mail : mairie@aspach-le-bas.fr